

Lettre SPÉCIALE RÉOUVERTURE GHRD UMIH 67 Covid 19 - Strasbourg - Terrasses

Mercredi 27 mai 2020 - 9h00

[Voir la version en ligne](#)



ADHÉRENTS DE STRASBOURG : RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS ET BARS

Chers amis, chers collègues,

Une perspective d'ouverture pourrait avoir lieu pour le mardi 2 juin 2020. L'annonce officielle devrait intervenir ce jeudi. **Nous devons être prêts à ouvrir.**

Nous vous invitons à réfléchir dès aujourd'hui aux possibilités d'un espacement de vos terrasses afin de respecter la distanciation physique mais dans le strict respect des directives ci-dessous.

Nous avons eu à cet effet plusieurs réunions avec les élus et les services techniques de la ville pour en dessiner les contours avec le souci constant de défendre au mieux la rentabilité future de vos entreprises.

Nous avons ainsi convenu d'un espacement des terrasses en intégrant la possibilité d'occuper une partie de l'espace public situé sur les côtés de votre terrasse existante. Dans les zones piétonnes, pour ceux qui n'auraient pas d'espaces latéraux disponibles, une possibilité d'accorder une extension déportée devant le commerce d'en face serait envisageable après avis des services de la Municipalité en tenant compte de l'accessibilité nécessaire aux services de secours.

Il y a donc 3 cas de figures :

- **Vous pouvez vous étendre sans aménagement** à réaliser. Une simple déclaration en ligne (le lien est en construction) sera nécessaire, accompagnée d'un plan de terrasse et du courrier mentionnant l'accord de votre commerçant voisin. [Cliquez ici pour télécharger le courrier type](#)
- **Il y a un aménagement à réaliser** (aménagement, suppression de places de parking, arceaux, aménagement urbain, piétonisation). Un passage préalable des services techniques sera nécessaire pour en mesurer la faisabilité. Cette procédure est soumise à une **autorisation en ligne** et non pas à **déclaration**. Elle sera instruite par les services à partir de la mi-juin...
- **Vous n'avez pas de terrasse** : vous pensez qu'il est possible d'en aménager une, préparez vos

plans, le courrier d'accord des commerces voisins que [vous trouverez en cliquant ici](#).

Dans tous les cas, vous devez respecter 3 règles :

- Laisser les distances de sécurité usuelle.
- Respecter une zone tampon dégagée pour l'accès aux immeubles devant l'entrée et sur la longueur de la terrasse. Une concertation avec les voisins est donc indispensable.
- Proposer un nombre de couverts inférieur ou égal à celui de l'année dernière (Sauf bien entendu pour ceux qui n'avaient pas de terrasse auparavant).

Aucun effet d'aubaine pour agrandir sa terrasse ne sera toléré.

La Ville est prête à nous faciliter le travail, l'autorisation est bien entendue révoquée si les règles édictées devaient ne pas être respectées. La ville a le pouvoir de revenir sur l'autorisation pour l'ensemble de votre terrasse.

Les professionnels que nous sommes, s'engagent à respecter la charte que [vous trouverez en cliquant sur ce lien](#)

**Préparez bien vos documents, tout se fera en ligne sur le site de la ville,
nous vous adresserons par mail le lien très très vite.**

Pour ceux qui n'ont ni terrasse, ni possibilité d'en aménager une, contactez-nous pour étudier ensemble une possible solution : jeannine@umih67.fr .

Nous restons plus que jamais à vos côtés pour vous soutenir et défendre nos entreprises, nos emplois.

Nous y arriverons, prenez soin de vous.

Jacques CHOMENTOWSKI, Vice-Président du Syndicat de Strasbourg, en charge des café-restaurants

Pierre SIEGEL, Président du Syndicat de Strasbourg

Cet email a été envoyé à , [cliquez ici pour vous désabonner](#).

Groupement des Hôteliers, Restaurateurs et Débitants de Boissons du Bas-Rhin – UMIH 67

6 place de Bordeaux - 67080 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.25.05.15

Nos actualités sur Facebook : [Umih67](#)